

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 174**6 avril 1996****SOMMAIRE**

A.C.S., All Car Services S.A., Luxembg	pages 8306, 8307	Kneipp International S.A., Luxembourg	8335
Alron S.A., Luxembourg	8349	Kyrenia S.A., Luxembourg	8324
Arroyo S.A., Luxembourg	8326	Lasker S.A.H., Luxembourg	8326
Athos Holding S.A., Luxembourg	8348	Launer International S.A., Luxembourg	8328
Aunid S.A., Luxembourg	8334	Lloyds International Liquidity, Sicav, Luxembourg	8351
Balalaika Holding S.A.H., Luxembourg	8325	Lloyds International Portfolio, Sicav, Luxembg	8348, 8349
Baron & Baron Benelux S.A., Luxembourg	8339	Loalza Holding S.A., Luxembourg	8344
Betula S.A., Luxembourg	8335	Lovex International S.A., Luxembourg	8338
B.I.P., Berkley International Properties S.A., Luxembg	8331	Lusofin S.A. Holding, Luxembourg	8340
(The) B Partners S.A., Luxembourg	8335	Mab Holding S.A., Luxembourg	8339
Brasin S.A., Luxembourg	8347	Marathon S.A., Luxembourg	8328
Brasseries Réunies de Luxembourg Mousel et Clausen S.A., Luxembourg	8337	MJ Media Group S.A., Luxembourg	8336
Bremaas S.A., Luxembourg	8339	Monceau Europe, Sicav, Luxembourg	8338
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	8325	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8329
C.E.F.I. S.A., Luxembourg	8341	Nord Européenne d'Investissement S.A., Luxembg	8343
CIC Euroleaders, Sicav, Luxembourg	8346	Papageno S.A., Luxembourg	8340
Civil Engineering International Holding S.A., Luxbg	8348	Pekan Holding S.A., Luxembourg	8344
Colugest S.A., Luxembourg	8332	Petroleum Resources Holding A.G., Luxembourg	8352
Compagnie d'Investissements de Distribution S.A., Luxembourg	8348	Plexus S.A., Luxembourg	8337
Copagest S.A., Luxembourg	8327	Polymers Technology Industriels S.A., Luxembourg	8329
C.P.C. Finanz S.A., Luxembourg	8327	Primet (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8340
Deneb Holding S.A., Luxembourg	8340	Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg	8326
Dicam World Wide Investment Fund, Sicav, Luxbg	8330	Punta S.A., Luxembourg	8347
Dorafin S.A., Luxembourg	8343	Relys S.A., Luxembourg	8342
Eagle Invest Holding S.A., Luxembourg	8331	Resin Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8350
EOI European & Overseas Investment S.A., Luxembg	8326	(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg	8351
Esseventuno S.A., Luxembourg	8307	Sanob S.A., Luxembourg	8334
EURHOR, Européenne d'Horlogerie S.A., Luxembg	8324	Selon S.A., Luxembourg	8325
Facem International S.A., Luxembourg	8330	S.F.A.P. S.A., Luxembourg	8334
Fibeto S.A., Luxembourg	8350	Sibemol S.A., Luxembourg	8345
Fibro International S.A., Luxembourg	8332	Sofidecor S.A., Luxembourg	8337
Frieland Investissements S.A., Luxembourg	8328	Sofiga S.A.H., Luxembourg	8327
Gennaio Investment S.A., Luxembourg	8344	Soparsec S.A., Luxembourg	8341
Gesta Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8332	Soparholux S.A., Luxembourg	8337
Gestalco S.A., Luxembourg	8331	Sophalex S.A., Luxembourg	8350
Gestivalmo S.A., Luxembourg	8342	Spring Europe S.A., Luxembourg	8322
Griminvest S.A., Luxembourg	8331	Status Investment A.G., Luxembourg	8323
Grottamar Immobilière Holding S.A., Luxembourg	8346	Swissca Bond Invest Management Company S.A., Luxembourg	8319, 8320
G-Strategy, Sicav, Luxembourg	8350	Swissca MM Funds Management Company S.A., Luxembourg	8320, 8321
Harlestone Holding S.A., Luxembourg	8325	Synode S.A., Luxembourg	8344
Hasal Westport S.A., Luxembourg	8342	Taxander S.A., Luxembourg	8327
Health Financial Group S.A., Luxembourg	8346	TMF, Sicav, Luxembourg	8333
Heleba S.A., Luxembourg	8343	Trans Obligation Fund, Sicav, Luxembourg	8333
Helvestate S.A., Luxembourg	8329	Trema S.A., Luxembourg	8345
Hypo DM-Cash 96, Luxembourg	8322	Tresfin S.A., Luxembourg	8346
Immo-Royal, Sicav, Luxembourg	8352	Trinkaus Optima Fund S.A., Luxembourg	8323
Industrial Polimers S.A., Luxembourg	8347	Unevinc Holding S.A., Luxembourg	8342
Interlex S.A., Luxembourg	8345	USIC, Union de Services Industriels et Commerciaux S.A., Luxembourg	8345
Inter-Louisiana Investments and Participations S.A., Luxembourg	8336	Vauban Properties S.A., Luxembourg	8343
International Hotel Development Company S.A., Luxembourg	8335	Vitale Borghesi Finance S.A., Luxembourg	8321, 8322
Interparco Holding S.A. Luxembourg S.A., Luxembg	8328	Von Ernst Global Portfolio, Sicav, Luxembourg	8330
Interstek S.A., Luxembourg	8338	Vulcanus S.A., Luxembourg	8334
(La) Jumas S.A., Luxembourg	8351	Watson Investment S.A., Echternach	8341
Klar Investment International S.A., Luxembourg	8333	Yambo S.A.H., Luxembourg	8336
Kleinwort Benson Select Fund, Sicav, Luxembourg	8324	Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg	8336
		Yura S.A., Luxembourg	8329

**A.C.S., ALL CAR SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. A.C.S. S.A.H.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société S.B. FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 février 1991, numéro 91.

La séance est présidée par Mademoiselle Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Kayl, qui désigne comme secrétaire, Madame Christelle Casillo-Clausse, employée privée, demeurant à Baranzy (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Xavier Leydier, employé privé, demeurant à Thionville (F).

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement du nom actuel en ALL CAR SERVICES S.A., en abrégé A.C.S. S.A.
- 2.- Transformation de l'objet social pour passer du statut actuel de holding 1929 en SOPARFI.
- 3.- Approbation des bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995.
- 4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration composé de:
 - Mademoiselle Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Kayl;
 - Monsieur Marc Boland, employé privé, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange;
 - Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (B).
- 6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Jacques Bonnier, sous-directeur de banque, demeurant à Athus (B).

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom actuel en ALL CAR SERVICES S.A., en abrégé A.C.S. S.A.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALL CAR SERVICES S.A., en abrégé A.C.S. S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer l'objet social pour passer du statut actuel de holding 1929 en SOPARFI.

L'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée approuve les bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme un nouveau conseil d'administration qui est composé de:

- 1.- Mademoiselle Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Kayl;
- 2.- Monsieur Marc Boland, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- 3.- Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- 4.- Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange;
- 5.- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (B), leur mandat venant à échéance en 1997.

Sixième résolution

L'assemblée nomme un nouveau commissaire aux comptes, à savoir: Monsieur Jacques Bonnier, sous-directeur de banque, demeurant à Athus (B), son mandat venant à échéance en 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-J. Jähne, C. Casillo-Clausse, X. Leydier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 1996, vol. 398, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04912/228/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**A.C.S., ALL CAR SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. A.C.S. S.A.H.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04913/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

ESSEVENTUNO S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth day of January.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) SLANEY LIMITED, a company having its administrative office in Douglas, Isle of Man, here represented by Ms Anne-Marie Fève, private employee, residing in Strassen, by virtue of a proxy given by the company in Luxembourg, on 20 December, 1995;
- 2) PALADIN LIMITED, a company having its administrative office in Douglas, Isle of Man, here represented by Ms Anne-Marie Fève, prequalified, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 20 December, 1995.

Such proxies, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers») have decided to form amongst themselves a joint stock corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

Chapter I. - Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called ESSEVENTUNO S.A. («the Company»).

Art. 2. Registered Office. 2.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10).

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person

duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Objects. 3.1. The objects of the company are to conduct the following activities:-

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form (outside the ambit of the law of 31 July, 1929 on holding companies), and to manage, control and develop such interests. The company may, in particular, borrow funds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise.

(c) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects.

Art. 4. Duration. Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Capital. 5.1. The Company has an issued capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) francs divided into one thousand two hundred and fifty (1,250.-) shares having a par value of one thousand (1,000.-) francs each, all of which have been fully paid up in cash.

5.2. The Company shall have an authorised capital of fifteen million (15,000,000.-) francs divided into fifteen thousand (15,000.-) shares having a par value of one thousand (1,000.-) francs each.

Art. 6. Changes in Share Capital. 6.1. The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it at its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1. including the issue of shares as ordinary or repurchasable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1. without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5. When the Board issues repurchasable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchasable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6. The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

Art. 7. Shares. 7.1. At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2. Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3. Share certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4., certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form, except in the case of an officer who is not a Director.

7.4. Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6. The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7. The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8. The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles, business day means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9. The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10.00 and 12.00 a.m. on any business day in Luxembourg.

7.10. If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

Art. 8. Transfer. 8.1. Except as stated in articles 8.2. and 9. below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable, free of any charge.

8.2. The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3. The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems at its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4. Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient at its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares, then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder, except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5. The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6. The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II - Administration and Supervision

Art. 9. General Meetings of Shareholders (General Meetings). 9.1. The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the second Friday in the month of July each year at 11.00 a.m.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles business day means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2. All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3. Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting, or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4. (a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the Chairman or Vice-Chairman respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting, the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record -

- i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
- ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5. The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings

9.6. Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7. Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

Art. 10. Powers of General Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 11. Extraordinary General Meeting. A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an Extraordinary General Meeting. Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3. and 11. hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

Chapter III. - Board of Directors and Commissaire

Art. 12. Directors. 12.1. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders (the Board).

12.2. The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3. In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 13. Board Chairman and Vice-Chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 14. Board Meetings. 14.1. The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

14.2. A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3. A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4. In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

Art. 15. Powers of the Board. 15.1. The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2. The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Resolutions of the Board. 16.1. Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2. Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3. Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

Art. 17. Delegation of the Powers of the Board. 17.1. The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2. If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3. The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

Art. 18. Directors' interests. 18.1. No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2. Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3. In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 19. Indemnity and Responsibility. 19.1. Subject to article 19.3., every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3. (a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3. (a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2. Subject to article 19.3., no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3. (a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage: -

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles, unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1. or 19.2. be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 20. Commissaire. 20.1. The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2. The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3. The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire. The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV. - Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 22. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on 1 January in each year and end on 31 December the same year.

Art. 23. Financial Statements. 23.1. The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2. Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 24. Adoption of Accounts. 24.1. The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2. After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid, should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 25. Appropriation of Profits. 25.1. The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2. From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3. This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4. Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5. No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3. of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

Art. 26. Interim Dividends. Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V. - Dissolution and Liquidation

Art. 27. Dissolution. The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI. - General

Art. 28. Applicable Law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply.

Transitory Provisions

1. The first financial year shall begin today and end on 31 December 1996.
2. The first annual general meeting shall be held in July 1997.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the Apparers undertook to subscribe to the following shares:

- | | |
|---|-------|
| 1. the aforementioned SLANEY LIMITED, six hundred and twenty-five shares, | 625 |
| 2. the aforementioned PALADIN LIMITED, six hundred and twenty-five shares | 625 |
| Total: one thousand two hundred and fifty shares | 1,250 |

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) francs is forthwith at the free disposal of the Company as it has been proved to the notary.

Statement

The notary executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Law of 10 August 1915 as amended, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the said Law.

Estimate of Formation Expenses

The Apparers declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to seventy-five thousand (75,000.-) francs.

Constitutive Meeting

The Appearers, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) That the number of Directors be fixed at three;
 2) That the number of Commissaires be fixed at one;
 3) That the term of office of the Directors and the Commissaire shall be until the first annual General Meeting of the Company to be held in July 1997.

4) That there be appointed as Directors:

- Maître Charles Bavier, lawyer, of rue Beaumont 11, CH-1206 Geneva, Switzerland,
- Mrs Magda Bolgiani, company adviser, of Via Tersaggio 6, CH-6949 Comano, Switzerland,
- Mr Mauro Scalet, director of companies, of 4 Parc Château-Banquet, CH-1202 Geneva, Switzerland.

5) That there be appointed as Commissaire:

Mr Marcel Jouby, independent chartered accountant, of Zonnegaarde 69, NL-2381 LK Zoeterwoude, The Netherlands.

6) That the registered office of the Company be at fourth floor, 68-70 boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Appearers the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the Appearers, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt seize, le quatre janvier

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SLANEY LIMITED, une société ayant son bureau administratif à Douglas, Isle of Man, ici représentée par Mademoiselle Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 1995;

2) PALADIN LIMITED, une société ayant son bureau administratif à Douglas, Isle of Man, ici représentée par Mademoiselle Anne-Marie Fève, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme conformément aux statuts ci-dessous:

Chapitre I^{er}. - Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions

Art. 1^{er}. Statut et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ESSEVENTUNO S.A. («la société»).

Art. 2. Siège Social. 2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 10.

2.2. Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois pas avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. 3.1. La société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises (tout en restant en dehors du champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding) et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés, que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autrement et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

3.2 Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement, à Luxembourg ou ailleurs, par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

Art. 5. Capital Social. 5.1. Le capital social souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, toutes entièrement libérées en espèces.

5.2. Le capital autorisé de la société est établi à quinze millions (15.000.000,-) de francs, représenté par quinze mille actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Art. 6. Modifications du Capital Social. 6.1. Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou par tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2. Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1., y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3. Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1. sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existant au moment de la nouvelle émission.

6.4. Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5. Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6. Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 7. Actions. 7.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3. Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4., les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de fac-similé, sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4. Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5. Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6. La société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7. La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8. Le registre des actionnaires de la société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bonne, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9. Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10.00 et 12.00 heures.

7.10. Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande, sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

Art. 8. Transfert. 8.1. Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2. et 9. ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles, libres de tous frais.

8.2. Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

(a) a été exécuté(e) ou donné(e) en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou

(b) reflète ou a été exécuté(e) conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou

(c) reflète ou a été exécuté(e) conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3. Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4. Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des codétenteurs subsistants, le ou les codétenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé, sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co-détenteurs.

8.5. La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6. Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II. - Administration et Surveillance

Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»). 9.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juillet chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2. Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3. Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents, et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion, à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion, à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4. (a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil (le Président ou le Vice-Président respectivement) de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votants. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
 ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
 iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requises pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5. Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6. Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7. Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire. Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par Assemblée Générale Extraordinaire. Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3. et 11 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III. - Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 12. Conseil d'administration. 12.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le Conseil).

12.2. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil. 14.1. Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2. Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée

14.3. Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. 15.1. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

15.2. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

Art. 16. Décisions du Conseil. 16.1. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2. Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil. 17.1. Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2. S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3. Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 18. Intérêts des administrateurs. 18.1. Aucun contrat et aucune autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2. Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3. Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

Art. 19. Indemnités et Responsabilités. 19.1. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3., chaque administrateur, ou autre agent, employé ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec tous actions ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3. (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3. (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

19.2. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3. aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné(e) par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour tous autres pertes, dommages ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3. (a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages
i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut;
ou

ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts, à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1. ou 19.2. est invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifie l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 20. Commissaire aux Comptes. 20.1. La surveillance de la société et la révision de ses comptes sont confiées à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la société.

20.2. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

Art. 21. Rémunération des administrateurs et commissaire. Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV. - Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Situation Financière. 23.1. A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

23.2. Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 24. Approbation des Comptes. 24.1. L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2. Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour tous pertes ou dommages résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faits par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts, sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 25. Attribution des bénéfices. 25.1. Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

25.2. De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3. Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5. Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72 .3. de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 26. Acomptes sur dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V. - Dissolution et liquidation

Art. 27. Dissolution. L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI. - Généralités

Art. 28. Dispositions Légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année financière commencera aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 1996.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en juillet 1997.

Souscription et libération

La société ayant été ainsi constituée, les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) SLANEY LIMITED, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2) PALADIN LIMITED, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement et que ces conditions sont de plus conformes aux provisions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille (75.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituéel, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.
- 3) Les administrateurs et le commissaire sont mandatés jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui doit avoir lieu en juillet 1997.
- 4) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Maître Charles de Bavier, avocat, résidant rue Beaumont 11, CH-1206 Genève, Suisse,
 - Madame Magda Bolgiani, conseiller de sociétés, résidant Via Tersaggio 6, CH-6949 Comano, Suisse,
 - Monsieur Mauro Scalet, administrateur d'entreprises, résidant 4 Parc Chateau-Banquet, CH-1202 Genève, Suisse.
- 5) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Marcel Jouby, expert-comptable indépendant, résidant à Zonngaarde 69, NL-23 81 LK Zoeterwoude, Pays-Bas.

6) Le siège social est fixé au 4^e étage, 68-70 boulevard de la Pétrusse. Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A-M. Fève, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 88S, fol. 83, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(04972/230/733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1996.

SWISSCA BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 1, place de Metz.

H. R. Luxemburg B 38.348.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der SWISSCA BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg, 1, place de Metz, statt. Die Gesellschaft wurde unter der Bezeichnung CANTO ECU BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 30. Oktober 1991 veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 452 vom 4. Dezember 1991 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 38.348. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunden, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 109 vom 12. März 1993 und am 27. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 411 vom 28. August 1995.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Guy Arendt, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Corinne Philippe, Juristin, wohnhaft in Dippach, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Véronique Hoffeld, Juristin, wohnhaft in Luxemburg. Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigegeben und mit derselben formalisiert.

II. - Da sämtliche tausend (1.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. - Abänderung des Artikels 18 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort in der Gemeinde Luxemburg jeweils um 16.00 Uhr am ersten Dienstag des Monats September eines jeden Jahres oder wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am darauffolgenden Werktag, statt.

2. - Abänderung des Artikels 22 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreissigsten Juni eines jeden Jahres, mit Ausnahme für das 5. Geschäftsjahr, welches vom 1. Januar 1996 zum 30. Juni 1996 geht.
Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 18 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
«**Art. 18.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort in der Gemeinde Luxemburg jeweils um 16.00 Uhr am ersten Dienstag des Monats September eines jeden Jahres oder wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am darauffolgenden Werktag, statt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Artikels 22 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 22.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreissigsten Juni eines jeden Jahres, mit Ausnahme für das 5. Geschäftsjahr, welches vom 1. Januar 1996 zum 30. Juni 1996 geht.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Arendt, C. Philippe, V. Hoffeld, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 89S, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. März 1996.

P. Frieders.

(09541/212/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 1996.

SWISSCA BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 mars 1996.

P. Frieders.

(09542/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 1996.

SWISSCA MM FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 35.313.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der SWISSCA MM FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg, 11, rue Aldringen, statt. Die Gesellschaft wurde unter der Bezeichnung CANTO MM FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. November 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 483 vom 29. Dezember 1990 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 35.313. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunden, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 311 vom 12. August 1991 und am 28. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 416 vom 24. Oktober 1994.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Guy Arendt, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Corinne Philippe, Juristin, wohnhaft in Dippach, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Véronique Hoffeld, Juristin, wohnhaft in Luxemburg. Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigegeben und mit derselben formalisiert.

II. - Da sämtliche tausend (1.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

Abänderung des Artikels 22 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreissigsten Juni eines jeden Jahres, mit Ausnahme für das 5. Geschäftsjahr, welches vom 1. April 1995 zum 30. Juni 1996 geht.»
 Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Artikels 22 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 22.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreissigsten Juni eines jeden Jahres, mit Ausnahme für das 5. Geschäftsjahr, welches vom 1. April 1995 zum 30. Juni 1996 geht.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.
 Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Arendt, C. Philippe, V. Hoffeld, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 89S, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. März 1996.

P. Frieders.

(09543/212/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 1996.

SWISSCA MM FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 mars 1996.

P. Frieders.

(09544/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 1996.

VITALE BORGHESI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.099.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise VITALE BORGHESI FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.099, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 94 du 14 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés par actes du 20 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 360 du 2 août 1995 et du 18 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 598 du 24 novembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Maryse Santini, fondé de pouvoir, demeurant à Bettembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 84.375 (quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence de LUF 72.734.000,-, pour le ramener de son montant actuel de LUF 84.375.000,- à LUF 11.641.000,-, par remboursement aux actionnaires.

2.- Mise en concordance de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le montant du capital souscrit à concurrence de LUF 72.734.000,- (soixante-douze millions sept cent trente-quatre mille francs luxembourgeois), pour le ramener de son montant actuel de LUF 84.375.000,- (quatre-vingt-quatre millions trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois) à LUF 11.641.000,- (onze millions six cent quarante et un mille francs luxembourgeois), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et annulation des actions remboursées.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement, d'annuler les actions anciennes, d'en émettre de nouvelles et de prendre toutes dispositions, étant entendu que le remboursement effectif ne pourra avoir lieu qu'un mois après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 11.641.000,- (onze millions six cent quarante et un mille francs luxembourgeois), divisé en 11.641 (onze mille six cent quarante et une) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Bacceci, F. Franzina, M. Santini, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 89S, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

M. Elter.

(10686/210/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 1996.

VITALE BORGHESI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

M. Elter.

(10687/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 1996.

HYPO DM-CASH 96.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

(ausgestellt von HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., Luxemburg)

Die Laufzeit des Sondervermögens endete am 29. März 1996. Die Ausschüttung des Liquidationserlöses an die Anteilhaber findet nach den Vertragsbedingungen ab dem 1. April 1995 statt.

Der Liquidationserlös betrug DM 106,02 pro Anteil zahlbar am 1. April 1996. Der Zwischengewinn per 29. März 1996 betrug DM 1,46.

Die Depotbanken können ab dem 1. April 1996 bei der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN- UND WECHSEL-BANK, München, den Liquidationserlös abrufen.

Die steuerlichen Informationen entnehmen Sie bitte dem Rechenschaftsbericht.

Die vorstehende Gattung schied ab dem 1. April 1996 aus der Girosammelverwahrung aus.

(01329/000/13)

SPRING EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.542.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour SPRING EUROPE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(04936/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

STATUS INVESTMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.275.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 1995, le mandat des administrateurs, Messieurs Jean Bodoni, Guy Baumann et Heinz Lindenmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour STATUS INVESTMENT A.G.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04938/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

TRINKAUS OPTIMA FUND, Société Anonyme d'Investissement.

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

H. R. Luxemburg B 36.765.

Weretpapierkenn-Nummer 881.751.

RECTIFICATIF

A la page 6803 du Mémorial C n° 142 du 21 mars 1996, et à la page 7628 du Mémorial C n° 159 du 30 mars 1996, il y a lieu de lire:

Hiermit laden wir unsere Aktionäre ein zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Dienstag, den 9. April 1996, um 11.00 Uhr, am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg, um folgende Tagesordnung zu behandeln und darüber abzustimmen.

Tagesordnung:

- 1) Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 1995.
- 2) Vorlage der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1995.
Es wird vorgeschlagen, den vorgelegten Jahresabschluss zu verabschieden.
- 3) Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 1995.
Es wird vorgeschlagen, dem Verwaltungsrat Entlastung zu erteilen.
- 4) Neuwahl des Verwaltungsrates.
Die nachstehend benannten Mitglieder des Verwaltungsrates stellen sich zur Wiederwahl:
- Jürgen Berg, Administrateur-Directeur, TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., LUXEMBOURG,
- D. Dixon Boardman, Managing General Partner, OPTIMA FUND MANAGEMENT L.P., NEW YORK,
- Herbert H. Jacobi, Sprecher der persönlich haftenden Gesellschafter, TRINKAUS & BURKHARDT KGaA, DÜSSELDORF,
- Frederick A. Melhado, Co-General Partner, OPTIMA FUND MANAGEMENT L.P., NEW YORK,
- Hans-Joachim Rosteck, Administrateur-Délégué, TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., LUXEMBOURG,
- Christian Schüller, Geschäftsführer, TRINKAUS CAPITAL MANAGEMENT GmbH, DÜSSELDORF.
Es wird vorgeschlagen, die genannten Personen wiederzuwählen.
- 5) Wahl des Wirtschaftsprüfers.
Es wird vorgeschlagen, für das Geschäftsjahr 1996 KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuwählen.
- 6) Verschiedenes.

Teilnahmevoraussetzungen

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlichen Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Donnerstag, den 4. April 1996, am Gesellschaftssitz oder bei einer der folgenden Banken hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt:

- TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., LUXEMBOURG,
- TRINKAUS & BURKHARDT KGaA, DÜSSELDORF,
- TRINKAUS & BURKHARDT (SCHWEIZ) AG, ZÜRICH.

Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxemburg, im März 1996.

(01398/XXX/44)

Der Verwaltungsrat.

EURHOR, EUROPEENNE D'HORLOGERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.372.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995;
4. Confirmation des mandats;
5. Divers.

I (01331/005/17)

Le Conseil d'Administration.

KLEINWORT BENSON SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 28.138.

*Class meeting of KLEINWORT BENSON SELECT FUND - BRITISH FUND**Convening notice*

As the first class meeting convened for 26th March, 1996 was not quorate, a second class meeting is to be held at which those Shareholders present or represented by proxy will form a quorum.

Shareholders of KLEINWORT BENSON SELECT FUND - BRITISH FUND are kindly invited to attend a

SECOND CLASS MEETING

of KLEINWORT BENSON SELECT FUND - BRITISH FUND to be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, on the 8th May, 1996 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

To approve the termination of KLEINWORT BENSON SELECT FUND - BRITISH FUND with effect 14th May, 1996 or such other date as may be determined by the class meeting (the «Effective Date») and redemption of the Shares of the shareholders at a price corresponding to the Net Asset Value per Share determined on the last Valuation Day preceding the Effective Date.

Decisions shall be carried if approved by 2/3 of the shares present and/or represented at the class meeting. Shareholders may vote by proxy, which should be mailed to the Company's Transfer Agent, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, so as to arrive no later than 15th April 1996, or faxed by such date to BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (352) (4242-6500).

6th April 1996.

I (01351/755/25)

The Board of Directors.

KYRENIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.103.

The shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 23 April, 1996 at 9.00 o'clock.

Agenda:

1. Submittal of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement as at 31 December 1995, and allotment of the results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1995.
4. Miscellaneous.

I (01292/005/16)

The Board of Directors.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 23 avril 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (01290/005/16)

Le Conseil d'Administration.

HARLESTONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.099.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 23 avril 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (01291/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SELON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 49.375.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 25 avril 1996 à 17.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (00753/520/15)

Le Conseil d'Administration.

BALALAIKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 14.673.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 25 avril 1996 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (00754/520/15)

Le Conseil d'Administration.

LASKER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.923.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 1996 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (00839/520/15)

Le Conseil d'Administration.

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.317.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (01100/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ARROYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.522.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01101/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PROMO NORD-SUD S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.578.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 avril 1996 à 14.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (01155/008/16)

Le Conseil d'Administration.

SOFIGA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.172.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 avril 1996 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (01154/008/16)

Le Conseil d'Administration.

C.P.C. FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.113.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01103/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TAXANDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 1996 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01104/526/14)

Le Conseil d'Administration.

COPAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.687.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01105/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MARATHON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 avril 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés.
5. Divers.

I (01293/005/17)

Le Conseil d'Administration.

LAUNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 1996 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01106/526/14)

Le Conseil d'Administration.

FRIELAND INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.319.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01107/526/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERPARCO HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.676.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01109/526/14)

Le Conseil d'Administration.

HELVESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *26 avril 1996* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01110/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.241.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *24 avril 1996* à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Divers.

I (01120/008/15)

Le Conseil d'Administration.

POLYMERS TECHNOLOGY INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.143.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *24 avril 1996* à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (01121/008/16)

Le Conseil d'Administration.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.617.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *23 avril 1996* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (01238/005/15)

Le Conseil d'Administration.

FACEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.717.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 1996 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01108/526/14)

Le Conseil d'Administration.

VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.176.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

will be held at the registered office of the Company on Friday 26 April 1996 at 11.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and of the report of the Authorized Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31st December 1995.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31st December 1995.
4. Re-election of Messrs Beat Ungricht, George Hemmer, Alex Ruest, Nikolaus Demont, Heinrich Speich, André Elvinger, André Schmit and Marie-François Lhote de Selancy as Directors for the ensuing year.
5. Re-election of PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, as Authorized Independent Auditor for the ensuing year.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (01183/755/23)

By order of the Board of Directors.

DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.325.

The ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

of DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, SICAV, will be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, in Luxembourg, on 26th April, 1996 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To hear:
 - a) the management report of the directors;
 - b) the report of the auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended 31st December 1995.
3. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the year ended 31st December 1995.
4. To elect the directors and the auditors to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 26th April 1996, the owner of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Fund or with the following bank: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

I (01350/755/25)

The Board of Directors.

GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.370.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01099/526/16)

Le Conseil d'Administration.

GESTALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1996 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01102/526/16)

Le Conseil d'Administration.

B.I.P. BERKLEY INTERNATIONAL PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.078.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01020/029/18)

Le Conseil d'Administration.

EAGLE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2490 Luxembourg, 57, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.167.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 57, boulevard Royal, L-2490 Luxembourg, le 25 avril 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01021/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***COLUGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.154.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01022/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***FIBRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.687.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 avril 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01023/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***GESTA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.231.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 24 avril 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (01146/008/17)

Le Conseil d'Administration.
Signature.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1996 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01098/526/17)

Le Conseil d'Administration.

TRANS OBLIGATION FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.030.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, le 26 avril 1996 à 12.00 heures, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1995.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'accomplissement de sa mission.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995.
4. Affectation des résultats.
5. Quitus à donner aux Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Questions diverses.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01348/755/22)

Le Conseil d'Administration.

TMF, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.905.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, le 26 avril 1996 à 15.00 heures, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1995.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'accomplissement de sa mission.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995.
4. Affectation des résultats.
5. Quitus à donner aux Administrateurs.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Allocation au Conseil.
9. Questions diverses.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01349/755/24)

Le Conseil d'Administration.

VULCANUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.856.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 24 avril 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995;
4. Divers.

I (01332/005/16)

Le Conseil d'Administration.

S.F.A.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 6.142.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 24 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995;
4. Divers.

I (01333/005/16)

Le Conseil d'Administration.

AUNID S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 15 avril 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (01064/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SANOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.746.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 15 avril 1996 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (01065/005/15)

Le Conseil d'Administration.

KNEIPP INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 12.982.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
die am 15. April 1996 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1995, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1995.
4. Verschiedenes.

II (01066/005/15)

*Der Verwaltungsrat.***INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxemburg B 9.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 16 avril 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (01068/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***THE «B» PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxemburg B 20.727.

The shareholders are convened hereby to attend the
EXTRAORDINARY MEETING
of the company, which will be held at the head office, on 16 April 1996 at 10.00 o'clock.

Agenda:

1. Submittal of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 1995, and allotment of the results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1995.
4. Miscellaneous.

II (01069/005/15)

*The Board of Directors.***BETULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxemburg B 42.480.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 16 avril 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 mars 1996, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 mars 1996.
4. Divers.

II (01070/005/15)

Le Conseil d'Administration.

MJ MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.
R. C. Luxembourg B 38.462.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 15 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signatures

II (00579/000/15)

INTER-LOUISIANA INVESTMENTS AND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.986.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1996 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 26 février 1996 n'a pas pu délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

II (00682/526/14)

YAMBO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.949.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 1996 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

II (00747/520/16)

YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.580.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 avril 1996 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

II (00748/520/15)

SOFIDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.580.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 22 avril 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Dispositions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mars 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00886/008/14)

Le Conseil d'Administration.

PLEXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.356.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 avril 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00857/029/18)

Le Conseil d'Administration.

SOPARTHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.755.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 avril 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00858/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BRASSERIES REUNIES DE LUXEMBOURG MOUSEL ET CLAUSEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le mercredi 17 avril 1996 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 1995;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;

3. Décharge à donner aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 1996;
6. Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'assemblée, soit au siège social, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au conseil d'administration cinq jours avant l'assemblée générale.

II (00709/000/20)

Le Conseil d'Administration.

INTERSTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.434.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 avril 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00859/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LOVEX INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.744.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00860/029/18)

Le Conseil d'Administration.

MONCEAU EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 21.967.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav MONCEAU EUROPE à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 17 avril 1996 à 12.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01052/007/22)

Le Conseil d'Administration.

BARON & BARON BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.380.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00861/029/18)

Le Conseil d'Administration.

MAB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.140.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00862/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BREMAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.783.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (00897/526/15)

Le Conseil d'Administration.

DENEB HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 avril 1996 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction;
4. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
5. Divers.

II (00898/008/16)

Le Conseil d'Administration.

LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00863/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PRIMET (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.133.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00864/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PAPAGENO, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.977.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 avril 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00865/029/18)

Le Conseil d'Administration.

SOPARSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.585.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (00990/009/18)

Le Conseil d'Administration.

WATSON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Echternach, 23, place du Marché.
H. R. Diekirch B 2.949.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 18. April 1996 um 17.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars;
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar;
4. Statutarische Ernennungen;
5. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften;
6. Verschiedenes.

II (00918/526/17)

Der Verwaltungsrat.

C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.312.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (00907/526/17)

Le Conseil d'Administration.

UNEVINC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.064.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1996* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00904/526/14)

Le Conseil d'Administration.

GESTIVALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.893.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *16 avril 1996* à 17.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction;
4. Renouvellement statutaire;
5. Divers.

II (00905/008/16)

Le Conseil d'Administration.

RELYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.173.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 1996* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (00906/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 32.376.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 1996* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (00909/526/15)

Le Conseil d'Administration.

DORAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.146.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1996* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (00900/526/16)

Le Conseil d'Administration.

VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1996* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00901/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.020.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1996* à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00903/526/14)

Le Conseil d'Administration.

HELEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 1996* à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (00910/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.671.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (00908/526/16)

Le Conseil d'Administration.

LOALZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (00911/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SYNODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 1996 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00912/526/14)

Le Conseil d'Administration.

GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.057.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00892/526/14)

Le Conseil d'Administration.

USIC, UNION DE SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.464.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 1996* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (00891/526/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00893/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TREMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 1996* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00894/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SIBEMOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.538.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 1996* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00895/526/14)

Le Conseil d'Administration.

GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.275.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 1996* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00896/526/14)

Le Conseil d'Administration.

HEALTH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.682.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *15 avril 1996* à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction;
5. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
6. Divers.

II (00899/008/17)

Le Conseil d'Administration.

TRESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (00902/526/17)

Le Conseil d'Administration.

CIC EUROLEADERS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.467.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CIC EUROLEADERS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *16 avril 1996* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995.

3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01053/007/21)

Le Conseil d'Administration.

BRASIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.995.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 17, 1996* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the board of directors and the report of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge of the directors and statutory auditor;
4. Statutory appointments;
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915;
6. Miscellaneous.

II (00913/526/17)

The Board of Directors.

PUNTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (00914/526/17)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL POLIMERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 avril 1996* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (00915/526/16)

Le Conseil d'Administration.

ATHOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.200.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (00916/526/17)

Le Conseil d'Administration.

CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (00917/526/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (00919/526/16)

Le Conseil d'Administration.

LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 7.635.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 1, rue Schiller, le 16 avril 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Remboursement différé.

Un nouveau paragraphe est ajouté dans l'Article 21, après le 4^{ème} paragraphe («Les actions rachetées par la société seront annulées») comme suit:

«Sans préjudice des dispositions de l'Article 22, si (suite à des demandes de remboursement ou de conversion) lors d'une Date de transaction, plus de 10 pour cent du nombre d'Actions de la catégorie d'actions concernée en circulation sont à rembourser, les Administrateurs peuvent décider que des remboursements seront différés pour une période allant jusqu'à une Date de transaction ultérieure (sans que ce délai ne dépasse sept Dates de transaction), et la Société ne sera pas tenue de rembourser des Actions de la catégorie d'actions concernée avant ladite Date. Lors d'une telle Date de transaction, les demandes de remboursement ou de conversion qui auront été différées (et qui n'auront pas été effectivement retirées) seront exécutées en priorité à des demandes ultérieures. Si l'exécution d'une demande doit être reportée conformément au présent paragraphe, la Date de transaction alors applicable sera le jour lors duquel la demande sera exécutée et la demande sera censée avoir été reçue le jour ouvrable qui précède la Date de transaction.»

2. Changement des dates de valeur de paiement pour les souscriptions et remboursement.

Le deuxième paragraphe de l'article 21 est modifié comme suit:

«Tout actionnaire est en droit de demander en tout temps le rachat de tout ou partie de ses actions par la société. Le paiement sera effectué dans les trois jours ouvrables après la date de détermination de la valeur nette applicable...»

L'article vingt-quatre est modifié comme suit:

«...Le prix ainsi déterminé sera payable dans les trois jours ouvrables de la date de transaction appliquée à la souscription.»

Les décisions à l'ordre du jour requièrent un quorum de la moitié des parts en circulation et seront prises à la majorité des deux tiers des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés.

II (01135/000/35)

Le Conseil d'Administration.

LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 7.635.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la SICAV LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO qui se tiendront au siège social à Luxembourg, 1, rue Schiller, le 16 avril 1996 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé;
2. Approbation des comptes annuels au 31 octobre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice financier clôturé au 31 octobre 1995;
4. Election du Réviseur d'Entreprises agréé pour le nouvel exercice financier;
5. Démissions de M. R.G. Keller et M. S. Ushiyama;
6. Election de M. M.T. Peake comme nouvel Administrateur;
7. Divers.

Les décisions à l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et seront prises à la simple majorité des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

II (01133/000/21)

Le Conseil d'Administration.

ALRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.342.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 avril 1996 à 15.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01004/009/18)

Le Conseil d'Administration.

FIBETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.267.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (00920/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SOPHALEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.859.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01005/009/18)

Le Conseil d'Administration.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.874.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 avril 1996 à 9.30 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nomination statutaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01006/009/18)

Le Conseil d'Administration.

G-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de G-STRATEGY se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, le 16 avril 1996 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1995.

2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1995.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01115/755/22)

Le Conseil d'Administration.

LA JUMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.851.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01007/009/18)

Le Conseil d'Administration.

THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.503.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 15 avril 1996 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
2. rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 1995;
3. approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. nominations statutaires;
6. divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, boulevard du Prince Henri 19-21 à L-1724 Luxembourg.

II (01047/755/19)

Le Conseil d'Administration.

LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 29.813.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la SICAV LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 1, rue Schiller, le 16 avril 1996 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé;

2. Approbation des comptes annuels au 31 octobre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice financier clôturé au 31 octobre 1995;
4. Election du Réviseur d'Entreprises agréé pour le nouvel exercice financier;
5. Démissions de M. R.G. Keller et M. S. Ushiyama;
6. Election de M. M.T. Peake comme nouvel Administrateur;
7. Divers.

Les décisions à l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et seront prises à la simple majorité des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

II (01134/000/21)

Le Conseil d'Administration.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.319.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

II (01067/005/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.187.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 17 avril 1996 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard le 11 avril 1996 à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. ou à la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01171/755/26)

Le Conseil d'Administration.